

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

FCPR ODDO BHF Global Secondary, fonds d'investissement alternatif (« FIA ») de droit français (ci-après, le « Fonds »)

Ce FIA est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

Code ISIN part A : FR001400B1S2

am.oddo-bhf.com

Appelez le 01 44 51 80 28 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ODDO BHF Asset Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France sous le numéro GP99011 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

AVERTISSEMENT : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le FCPR ODDO BHF Global Secondary est un FIA relevant de la directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement à Risque.

DUREE

La durée du Fonds est de sept (7) ans à compter de sa date de constitution et prendra fin au 25 août 2029, sauf cas de dissolution anticipée. La durée du Fonds pourra néanmoins être prorogée par la Société de Gestion pour trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune soit jusqu'au 25 août 2032. **Les demandes de rachat sont bloquées pendant cette période.**

OBJECTIFS

Le Fonds a pour objectif un rendement annuel net de frais de 10% sur les parts A. Les revenus du Fonds feront l'objet de distributions récurrentes en fonction notamment des cessions des investissements sous-jacents.

Le Fonds est un fonds qui investira essentiellement (hors trésorerie) dans des parts ou actions de fonds de capital investissement investissant en capital ou en instrument de dette privée de sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers*. Le Fonds pourra également directement investir dans des titres émis par des sociétés non cotées sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds a pour objectif de construire un portefeuille diversifié finançant la croissance ou les opérations de transfert de sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers en Europe et Amérique du Nord.

L'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser des Investissements (hors trésorerie) en : (i) parts ou actions de fonds d'investissement, investis principalement en titres de capital ou assimilés émis par des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers (les « Fonds de Capital »), (ii) titres de capital ou assimilés émis par des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers au terme d'opérations de co-investissements (les « Opérations de Co-Investissements ») ; (i et ii) ci-après ensemble les « Actifs de Capital Investissement ». (iii) parts ou actions de fonds d'investissement, investis principalement en créances, en titres de créances, titres donnant accès au capital (obligations convertibles, obligations remboursables en actions, obligations à bon de souscription d'actions) émis principalement par des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers, (les « Fonds de Dette »).

Les Investissements initiaux du Fonds seront réalisés pendant la Période d'Investissement. A l'expiration de la Période d'Investissement, le Fonds ne pourra réaliser que i) des investissements complémentaires dans des Sociétés du Portefeuille ou des Fonds du Portefeuille et ii) des investissements initiaux dans des Sociétés du Portefeuille ou Fonds du Portefeuille pour lesquels des engagements fermes d'investir ont été pris par le Fonds avant l'expiration de la Période d'Investissement.

Le Fonds opérera sur le marché secondaire du capital investissement aux termes de transactions d'un montant généralement compris entre cinq (5) et cinquante (50) millions d'euros, principalement afin d'acquérir des participations dans des Fonds du Portefeuille de capital investissement européen et nord-américain de type *buy-out* de taille *small cap à large cap*.

Par ailleurs, le Fonds a pour objectif d'investir 30% du MTS Libéré, directement ou indirectement via des véhicules d'investissement, dans des parts ou actions d'ETI. Ces investissements seront notamment réalisés dans le cadre de co-investissements avec d'autres fonds d'investissement, le Fonds intervenant à titre minoritaire et les fonds co-investisseurs à titre majoritaire. En cours de vie du Fonds, la part des investissements du Fonds dans des Sociétés du Portefeuille au sein de l'Actif Net pourra néanmoins varier à la hausse ou à la baisse et pourra ainsi représenter entre 0 et 100% de l'Actif Net.

En toutes circonstances, la Société de Gestion cherchera à constituer un portefeuille diversifié afin de contrebalancer les risques inhérents à la Dette Privée et au capital investissement. De plus, le Fonds respectera les ratios de division des risques et d'emprise, prévus par la réglementation, et la Société de Gestion n'investira notamment pas plus de trente-cinq pourcent (35%) du MTS Libéré en actions ou parts de certains Fonds du Portefeuille ni plus de dix pourcent (10%) du MTS Libéré en actions ou parts de Sociétés du Portefeuille.

Les Investissements seront généralement structurés sous forme de droits représentatifs de placements financiers ou de titres dans des Entités OCDE.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L.214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts.

Il est précisé que, pendant une période commençant à la date de Constitution du Fonds et se terminant à la première des dates suivantes : (i) le premier jour de la période de pré-liquidation du Fonds et (ii) la date de dissolution du Fonds, la Société de Gestion pourra réinvestir tout ou partie des avoirs du Fonds, en ce inclus les produits de cession que le Fonds aura encaissés à la suite d'un désinvestissement, et ce conformément à l'article 13 du Règlement.

Allocation géographique cible : L'allocation géographique cible est la suivante : 50% des Sociétés du Portefeuille en Europe et 50% des Sociétés du Portefeuille hors Europe (principalement en Amérique du Nord). L'Investisseur est informé que cet objectif ne constitue pas une obligation de résultat et est communiqué en tant qu'objectif et à titre uniquement indicatif.

Allocation cible : La stratégie d'investissement du Fonds consistera à construire et gérer de manière discrétionnaire pour atteindre l'allocation cible suivante : i) Les Actifs de Capital Investissement devraient représenter environ 80% des investissements du Fonds et ii) Les Actifs de Dette Privée devraient représenter environ 20% des investissements du Fonds.

Les éléments indiqués ci-dessus ne constituent que des objectifs : ils ne constituent pas des engagements fermes de la Société de Gestion.

Il est important de noter que l'allocation finale pourra être différente de l'allocation cible ci-dessus, et reflètera le volume et l'attractivité des opportunités des différentes stratégies pendant la Période d'Investissement.

Le Fonds n'a pas vocation à investir directement dans des actions de préférence et/ou titres assortis de mécanismes assimilés. Toutefois, le Fonds sera potentiellement amené à investir dans des titres ordinaires d'entités qui émettent des actions de préférence ou ont recours à des mécanismes assimilés pouvant être de nature à plafonner ou limiter la performance du Fonds.

Des opérations de couverture pourront se faire sans recherche de surexposition.

Les OPCVM monétaires, les Instruments de Trésorerie et actifs liquides à courte échéance ne feront, en principe, l'objet d'investissements par le Fonds qu'à titre temporaire pour les besoins de placement de trésorerie dans l'attente de la réalisation d'un investissement. Toutefois, l'actif du Fonds pourra majoritairement être composé de parts ou actions de ces OPCVM monétaires et d'Instruments de Trésorerie pendant une période de construction du portefeuille courant jusqu'à la clôture du deuxième exercice comptable du Fonds. De plus, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, dans le cadre du lancement du Fonds et préalablement à la réalisation de premiers investissements dans les fonds d'investissement ou sociétés précitées, l'actif du Fonds pourra être intégralement représenté par des actions ou parts d'OPCVM monétaires et/ou des Instruments de Trésorerie. Ces investissements pourront avoir un impact sur la valeur liquidative de vos parts, en fonction de l'évolution des cours des marchés monétaires.

La période de souscription du Fonds commencera à la date d'agrément du Fonds et se terminera le 31 décembre 2023. Cette période de souscription pourra être prorogée pour une (1) période de six (6) mois sur décision de la Société de Gestion.

Le dépositaire du Fonds est ODDO BHF SCA.

De plus amples informations sur le Fonds, telles que le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles en français sur le site am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Des informations sur les autres catégories de

parts, y compris les dernières valeurs liquidatives, sont disponibles sur le site am.oddo-bhf.com.

Recommandation : Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 25 août 2032. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant la durée de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au 25 août 2029 et au plus tard jusqu'au 25 août 2032.

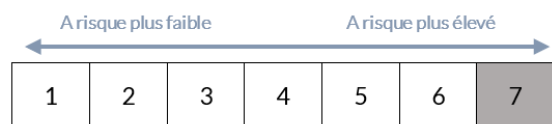
**les termes débutant par une majuscule et non définis aux présentes ont le sens qui leur est octroyé dans le règlement du Fonds.*

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds de *private equity*, désireux d'investir dans un investissement fermé, capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Dans le cas où le produit est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle dans lequel ce produit est commercialisé, le rendement peut varier selon les fluctuations monétaires.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Le Fonds a une notation de 7 en raison du risque de perte de capital élevé, notamment lié à l'investissement en titres non cotés.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, dont la liquidité peut être faible ou inexistante.

Risque de crédit : Le Fonds pourra investir dans des droits représentatifs de placements financiers dans des fonds investissant eux-mêmes dans des instruments de dettes, convertibles ou non. L'obligation en cause pourra consister en une dette mezzanine dont le remboursement sera subordonné à celui d'une dette senior généralement bancaire. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Période d'investissement recommandée : 10 ans		
Investissement: 10.000 EUR		
Scenarios de performance		Si vous sortez après 10 ans
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 906
	Rendement annuel moyen	-4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 330
	Rendement annuel moyen	5%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 271
	Rendement annuel moyen	10%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	20 786
	Rendement annuel moyen	17%

Ce tableau montre les sommes que pourriez obtenir après 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Que se passe-t-il si ODDO BHF Asset Management SAS n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

ODDO BHF Asset Management SAS est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. ODDO BHF Asset Management SAS doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement et, dans ce cadre, les actifs du Fonds sont détenus par une société distincte, un dépositaire (i.e., ODDO BHF SCA), de sorte que la capacité du Fonds à procéder au versement ne soit pas affectée par l'insolvabilité d'ODDO BHF Asset Management SAS. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et une période d'investissement de 10 ans.

Investissement : 10.000 €	
Scénario intermédiaire	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	3 639 €
Réduction du rendement*	4,88%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,02% avant déduction des coûts et de 10,14% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Le tableau ci-dessous présente le total des frais et commissions prélevés et indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement (10.000 euros) à la fin de la période d'investissement recommandée de 10 ans (incluant les 3 prorogations d'un an) sur la base du scénario intermédiaire.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations
Coûts d'entrée	Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le montant indiqué est le montant maximum pouvant être payé lors de la souscription. 5% représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	[Jusqu'à] 500 € Reversés au distributeur
Coûts de sortie	Il n'y a pas de droits de sortie.	N/A
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au produit qui lui fournissent des services. 15,81 % de la valeur de votre investissement sur 10 ans.	1 581 € dont 480 € reversés au distributeur
Coûts de transaction	0,36 % de la valeur de votre investissement sur 10 ans. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	36 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<i>Carried Interest</i> (partage de la plus-value)	Nous prélevons ces frais sur le Fonds s'il obtient un rendement supérieur à l'objectif fixé dans les documents constitutifs. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts ont été remboursés du montant nominal libéré et que les porteurs de parts (hors parts C) ont perçu la totalité du « Revenu Prioritaire »* (c'est-à-dire qu'ils ont reçu un remboursement complémentaire de 10% du montant nominal libéré), un partage de plus-values représentant 20% de la plus-value nette du produit sera versé aux porteurs de parts C.	1 522 €

* Le terme « Revenu Prioritaire » est défini dans le règlement du Fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 22 du règlement du Fonds, disponible au siège social de la société de gestion et sur le site internet

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée minimale requise: 10 ans

Le Fonds est un fonds fermé, signifiant par-là que les parts ne peuvent pas être remboursées sur demande des investisseurs avant la liquidation du Fonds. Les demandes de rachat sont bloquées pendant la durée de vie du Fonds soit jusqu'au 25 août 2032.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Dans un premier temps, le client est invité à saisir son interlocuteur habituel ou son conseiller habituel. S'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante, il peut adresser un courrier recommandé avec AR à ODDO BHF Asset Management SAS à l'adresse suivante : 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris. Les étapes de la procédure de réclamation sont disponibles sur le site internet à l'adresse am.oddo-bhf.com ([lien ici](#)).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES?

De plus amples informations sur le Fonds telles que le prospectus (Français) et les documents périodiques (dans la langue des pays de commercialisation) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion. D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.